



COORDINATION
NATIONALE
INTERPROFESSIONNELLE

NEWSLETTER

DU 1ER SYNDICAT DU CHU

JUIN 2026

NUMÉRO 20

6 MOIS
avant les
Élections
Professionnelles

DANS CE NUMÉRO :

- JOURNÉES DES DROITS CNI
- SEMAINE DES OUVRIERS
- LA BOITE MAIL PRO
- L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION PROFESSIONNEL
- BAROMÈTRE SOCIAL
- GRÈVE INTERSYNDICALE



LE 25 SEPTEMBRE À POITIERS
LE 1ER OCTOBRE À
CHÂTELLERAULT
(INVITATION ENVOYÉE SUR
VOTRE BOITE MAIL PRO)



JOURNÉES DES OUVRIERS

- LE 17 JUIN À LOUDUN, LUSIGNAN ET MONTMORILLON
- LE 18 JUIN À CHATELLERAULT
- LE 19 JUIN À POITIERS DEVANT LE PÔLE TECHNIQUE DE 12H À 13H

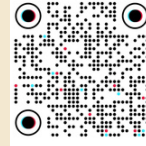
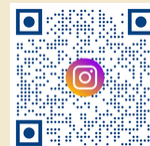
REJOIGNEZ-NOUS !



Facebook

Instagram

TikTok



LA BOITE MAIL PRO

Dorénavant, vous recevrez tous les documents de la Direction (formation, évaluation...) sur votre boîte mail professionnelle. Nous vous conseillons de la consulter régulièrement (sur le temps de travail) et de faire le tri pour éviter la saturation.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Pour qui?

Il est obligatoire pour tous les agents qu'ils soient titulaires, stagiaires, en CDI ou en CDD depuis plus d'un an.

Quand ? Du 15 mai au 31 août (RDV 8 jours à l'avance) et accompagné de la fiche de poste.

Pour quoi faire ?

- **Pour évaluer** les objectifs fixés l'année antérieure ou à la prise de fonction, sur la manière de servir, les acquis de l'expérience professionnelle.
- **Pour fixer les objectifs de l'année à venir.**
- **Pour échanger sur les souhaits et perspectives d'évolution professionnelle.**

Tous ces points doivent être l'objet d'une discussion constructive et apaisée entre le supérieur hiérarchique direct et l'agent.

Prendre connaissance et signer cette évaluation écrite ne veut pas dire que l'on est en accord avec celle-ci. **Un cadre vous est réservé pour que vous puissiez formuler des observations.**

L'encadrement à l'obligation de les ajouter au document.

L'évaluation est transmise à la DRH et vous revient ensuite. Si vous souhaitez contester ce compte rendu, vous devez en faire la demande dans les 15 jours suivant le retour. Une procédure spécifique existe. Contactez nous.

Et la formation ?

C'est le moment de recenser vos souhaits et/ou vos besoins de formation.

Le catalogue est disponible sur intranet mais vous pouvez aussi consulter celui de l'ANFH sur leur site <https://www.anfh.fr/poitou-charentes/offres-de-formation> ou proposer une formation que vous aurez recherchée.

Cette demande de formation sera ensuite instruite par la commission de formation en novembre où le Syndicat CNI siège.

BAROMÈTRE SOCIAL

Le baromètre social est disponible sur Intranet. Le CHU vous propose d'exprimer votre ressenti sur votre environnement de travail. C'est le moment de donner votre opinion !

GRÈVE INTERSYNDICALE

L'intersyndicale est toujours en cours de négociation avec la Direction sur les différents points de tension. Une réunion avec la Directrice Générale aura lieu le 9 juin. Nous vous tiendrons informés dans un prochain tract.